L'OLUCOME induit -t-il la société civile en erreur?

U Burundi, la société civile a acquis ses lettres de noblesse avec ses prises de positions engagées sur des questions aussi importantes dans l'édification d'un Etat de Droit, comme les Droits de l'Homme, la liberté de la presse, la lutte contre la corruption, la défense des droits de la femme ou les droits des travailleurs. Aujourd'hui, elle est à la croisée des chemins et doit consolider sa légitimité.

Quand elle est sollicitée par les uns et les autres pour apporter son soutien de par sa légitimité, on ne peut que s'en réjouir. A titre d'exemple, on doit saluer sa détermination à réclamer justice dans l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, son combat pour la libération du journaliste Jean Claude KAVUMBAGU etc. Les cas sont légion.

Cependant, nous voudrions exprimer notre **désaccord** dans le contenu de sa lettre du 05 décembre 2010 relative aux « révélations » récentes de l'OLUCOME sur des cas de malversations économiques considérées comme « **graves** ».

Ainsi:

- 1. Objet de la lettre: les signataires de la lettre demandent la suspension des personnes « citées » dans ces affaires-là. Ceci constitue une approche nouvelle, de la société civile, et si elle doit être appliquée, elle devrait l'être, au-delà des personnes qui ont été « récemment » citées. Dans un passé non lointain, d'autres personnalités ont été citées dans des affaires de corruption par la même source, en l'occurrence l'OLUCOME, mais on n'a jamais vu une telle demande de la société civile. Qu'est-ce qui a changé? Si cette approche est demandée dans le souci de « protéger l'Etat », il est cohérent de demander aussi que les personnalités suivantes soient suspendues car elles ont déjà été citées dans des affaires de corruption :
 - Le Président **NKURUNZIZA**: cité dans l'affaire des haricots livrés à la Police Nationale (quand il était encore Ministre d'Etat chargé de la Bonne Gouvernance) et dans l'affaire de vente de l'avion Falcon 50, la signature de contrats miniers, pour ne citer que ces affaires-là.
 - Monsieur **Salvator NIZIGIYIMANA**: L'ancien Directeur General d'Air Burundi et actuel Directeur Général de l'ONATEL, cité dans une affaire de malversation liée aux dépenses d'entretien des avions d'Air Burundi.
 - Le Général **BUNYONI**: cité dans plusieurs cas de malversations quand il était Directeur Général de la Police Nationale et aujourd'hui en tant que Ministre de la Sécurité Publique (fourniture de haricots, uniformes, carburant, dossiers passeports etc.)

- Monsieur **Kibeya Sayidi**, ancien ministre de l'éducation et actuel ministre des travaux pratiques, cite dans l'affaire des cahiers ougandais.
- Monsieur **Gabriel NTISEZERANA**: actuel Président du Sénat, cité dans une affaire de malversations économiques en complicité avec l'ancien Directeur Général de la SOSUMO et
- Le **Général Adolphe NSHIMIRIMANA**: cité dans un rapport confidentiel des Nations Unies en complicité avec l'homme d'affaires Mutoka Ruganyira, et dans une affaire très « **grave** » de collaboration avec les FDLR.
- Etc.

Je crois que si on demandait à tout un chacun de donner un nom pour compléter cette liste, on n'en finirait pas. Si le limogeage des personnalités citées dans des affaires de corruption doit devenir le mode de gouvernement, nous pensons qu'il faudrait que l'on fasse attention aux questions suivantes :

- Quelle est l'autorité morale qui doit donner son avis ou son appréciation du « délit de corruption » pour décréter qui doit être limogé ou pas ? En tous cas, pas l'OLUCOME, car rien ne garantit son infaillibilité morale ou technique. Il faudrait que ce soit une source au-delà de tout soupçon ou tenu par des règles de déontologie professionnelle pour faire cette recommandation à l'Exécutif. Donc, une instance judiciaire en bonne et due forme qui doit « constater » l'incompatibilité de garder son poste avec la poursuite de l'instruction judiciaire. L'objectif de toute action dans ce domaine est d'incriminer les personnes coupables et non d'émettre un « écran de fumée » à travers des limogeages. Rappelez-vous le cas du limogeage de Martin MBAZUMUTIMA, cité dans la vente du Falcon. Il fut plus tard réintégré au sein de l'Assemblée Nationale puis nommé (mais jamais confirmé par le Sénat) comme ambassadeur.
- La manière d'aborder les accusations de corruption doit s'inscrire dans la logique des institutions et des textes en place en matière de lutte contre la corruption. Que prévoient les textes à l'issue d'un rapport « accablant » de l'Inspection Générale de l'Etat, par exemple ? Est-ce que les textes prévoient que l'OLUCOME s'occupe de la « communication » y relative pour alerter l'opinion ? Est-ce l'OLUCOME qui doit assurer la « paternité » d'un rapport de l'IGE ?

- Quelle valeur donner aux preuves fournies, et citées dans la lettre, par l'OLUCOME ? Une valeur quelconque ne pourra être reconnue que dans le cadre d'une procédure judiciaire en bonne et due forme.
- La déclaration du Président de la République « TOLERANCE ZERO » fait partie de ce que l'on appelle « slogan » ou « campagne médiatique », sensée montrer la détermination de l'Etat dans la lutte contre la corruption. On comprendrait alors que l'Etat allait laisser fonctionner les structures institutionnelles de lutte contre la corruption. Il existe au Burundi tout un arsenal d'institutions en charge de la lutte contre la corruption. Qu'elles fassent leur travail!!!! C'est à ce niveau que l'on verra l'engagement de l'Etat. Elles n'ont même pas besoin de chercher de « nouveaux » cas, les dossiers enfouis dans les tiroirs ou dans les tribunaux sont nombreux. Aucune approche particulière ne devrait s'appliquer à de « nouveaux » cas, juste pour faire sensation et faire semblant que l'on s'occupe de la corruption. Quand la fondation de l'épouse du Chef de l'Etat reçoit des cadeaux de certains investisseurs étrangers, la « Tolérance Zéro » de la bouche du Président NKURUNZIZA a très peu de valeur.
- La corruption au Burundi se situe au sommet de l'Etat et a atteint des niveaux record avec l'avènement du CNDD FDD au pouvoir. Aujourd'hui, quand on condamne les « soi-disant » magouilles dans l'achat d'armes, personne n'ose se poser la question des responsabilités du «Commandant Suprême des Forces Armées », le Président NKURUNZIZA lui-même ? Personne ne nous fera croire qu'il n'était pas au courant des différents dossiers cités, notamment le dossier «don japonais» et le dossier des armes. Quant au dossier « carburant », le Ministre de la Sécurité Publique devrait d'abord sévir contre les personnes qui ont passé les commandes à une société fictive ou qui ont réceptionné des livraisons fictives. Quelqu'un a tout de même signe un « bon de commande». Qui est-ce? Si le Ministre ne sanctionne pas les responsables, c'est que c'est lui-même qui est impliqué. Ce qu'il fallait démontrer. C'est le genre de dossier qu'un Ministre ne peut traiter sans en référer au Président lui-même. L'attitude actuelle du Président NKURUNZIZA rappelle celle qu'il a eue tout au long de la révélation, puis de l'enquête sur l'affaire Falcon 50. Le Ministre NGOWEMBONA a défendu pendant des mois la position du gouvernement se sentant lié par la solidarité gouvernementale jusqu'au jour de son limogeage pour « manquements graves ».
- Le Président dispose de toutes les prérogatives s'il veut limoger des personnalités occupant des fonctions publiques. Il n'a pas besoin de pressions de la société civile pour le faire dans la mesure où il est au courant

de ces affaires et dispose de tout l'arsenal juridique et de services renseignement de l'Etat pour avoir les avis nécessaires quant à l'attitude que doit prendre l'Etat. Mais nous reconnaissons la manière d'agir du Président NKURUNZIZA. Rappelons que le dossier de l'IGE a été transmis par NKURUNZIZA lui-même à RUFYIRI. Cette lettre pour faire pression sur NKURUNZIZA constitue une mise en scène orchestrée pour permettre à NKURUNZIZA de régler ses comptes politiques et de prendre des décisions qui vont « apparaitre » comme des signes de son intransigeance contre la corruption. Un écran de fumée. Qui n'ignore pas que les Ministres Clotilde NIZIGAMA, Augustin NSANZE, le General NIYOMBARE n'était plus dans les grâces du Chef de l'Etat depuis des mois ?

- Nous sommes certains que l'idée de cette lettre signée par certaines associations de la société civile est une émanation du Président NKURUNZIZA pour donner plus de crédit a Gabriel RUFYIRI.
- Nous sommes surpris du silence des personnes accusées. En français, on dit « Qui ne dit mot consent ? » Doit-on croire que le silence des ministres cités ou celui de l'ex-ministre de la défense constituent des aveux ? Ou encore une fois, le Président NKURUNZIZA les tient otages de ses stratagèmes machiavéliques (en les empêchant de parler) avant de leur tomber dessus comme un cobra. D'autres sont tombés dans le même piège : le ministre Ngowembona, Hussein Radjabu etc.

2. Contenu de la lettre : cette lettre est structurée en deux sujets :

- Tolérance Zéro: trop de focalisation et de litanie sur l'engagement du Chef de l'Etat dans la lutte contre la corruption comme s'il suffisait d'avoir inventé les deux mots « TOLERANCE ZERO » pour être absous des accusations de corruption de son régime. Comme si le Burundi est accusé de « pays le plus corrompu » et sans que NKURUNZIZA n'y a aucune responsabilité alors qu'il vient de diriger le Burundi depuis cinq ans déjà. Nous appelons cela « lancer des fleurs » au Président de la République comme si « tolérance zéro » était une nouvelle trouvaille dans le cadre de la gouvernance de l'Etat burundais. La législation burundaise prévoit des mécanismes clairs de lutte contre la corruption. Que la loi fasse son travail au vrai sens du mot. Malheureusement, avec la partialité de la magistrature burundaise à tous les niveaux, faire recours à la loi frise l'ironie. Encore une responsabilité de NKURUNZIZA: l'instrumentalisation de la justice burundaise. C'est dommage que cet éloge du slogan « TOLERANCE ZERO » ait occupé une place importante dans cette fameuse lettre.

- PREUVES APPORTEES PAR L'OLUCOME: C'est la que l'on comprend que cette lettre est une émanation de l'OLUCOME, avec un agenda caché. En effet, tous les faits concernant les affaires de corruption font état des preuves ou accusations de l'OLUCOME. Belle preuve de solidarité des associations de la société civile. Si c'est l'OLUCOME qui dispose des preuves, ce qui veut dire que l'OLUCOME a fait des enquêtes, on aimerait savoir à quel moment l'OLUCOME a interrogé les ministres accusés, l'ancien ministre de la défense etc. C'est cela une enquête. Ou bien, si l'OLUCOME est sûr de ses preuves, pourquoi ne pas se constituer en partie civile et étaler ses preuves dans le cadre d'une procédure judiciaire en bonne et due forme ? Ainsi, l'avocat de l'OLUCOME pourra demander au Juge une « démission » ou un « limogeage » des personnalités impliquées pour la bonne instruction des dossiers ou pour « protéger l'Etat » ? C'est cela l'Etat de Droit.

Notre approche ne constitue nullement une défense de quiconque dans les dossiers cités. Elle révèle d'un souci de cohérence dans la gouvernance de notre Etat. Que certaines approches ne servent de « chasse aux sorcières ». Franchement, pourquoi réclamer le limogeage pour des accusations de « corruption », il faut plutôt demander que la procédure judiciaire soit engagée et que les coupables soient confondus et punis selon la loi, s'il s'avère qu'ils sont coupables.

A titre d'exemple, la lettre aurait été mieux inspirée de se rappeler de demander a la justice ne fut ce qu'au moins l'exécution des jugements rendus : cas de **Hatungimana Jean de Dieu** et de **Bwabo Donatien** bel et bien condamnés pour malversations économiques, mais qui se la coulent douce, au vu et au su de tout le monde. Pourtant, ils servent dans les services publics sous les ordres de Nkurunziza « tolérance zéro ». Et ce ne sont que des exemples. Pourtant, Dieu seul connait le nombre d'innocents qui croupissent dans les geôles surpeuplés du Burundi sous le règne du Cndd – Fdd.

A quand une procédure en bonne et due forme de dénonciation, poursuite judiciaire et condamnation à l'issue d'un procès juste et équitable des affaires de corruption au Burundi ?

En tous cas, pas aussi longtemps que des procédures claires, indépendantes et équitables ne soient appliquées aussi bien par l'Etat que les organismes de lutte contre la corruption.

The leadership Institute apprécie à sa juste valeur l'action de la société civile qui agit dans un environnement compliqué du pouvoir cndd – fdd. L'objet du présent article est de lui faire un clin d'œil, afin qu'elle évite de tomber dans les pièges des personnes aux mobiles inavoués. Il est inadmissible, à notre avis, qu'Olucome s'approprie une partie

des résultats d'un rapport qu'il n'a pas produit, se constitue comme une source qu'il n'est pas, pour induire en erreur des personnalités de bonne foi de la société civile.

Nous avons été choqués par l'immensité de la tricherie ainsi que par la sournoiserie de la grossièreté de cette approche d'un genre nouveau. Nous pensons que le citoyen burundais a droit à la vérité non à la manipulation.